

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS84

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

-----

### ARTICLE 33

Supprimer l'alinéa 12.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer la possibilité pour le Ministre de la Santé de limiter voire d'interdire la prescription de médicaments en rupture d'approvisionnement par un acte de télémedecine.

Cet article fait peser la responsabilité des ruptures d'approvisionnement sur les pharmacies, et in fine sur les patients, et non sur les entreprises pharmaceutiques.

Ainsi, les patients qui subissent la désertification médicale (6 millions de Français sans médecin traitant) ne pourront plus avoir accès à une prescription de médicaments en rupture par télémedecine.

C'est tout simplement une rupture de l'égalité devant l'accès aux soins !

C'est pourquoi nous opposons fermement à cet article.